



Réf. : C.L.16.1994

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments et a l'honneur de se référer à la session de fond de 1994 du Conseil économique et social (ECOSOC), qui se déroule à New York du 27 juin au 29 juillet 1994. Entre autres questions, les participants à cette session examineront, probablement dans l'après-midi du 26 juillet, sous le point 9 c) de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les "Progrès accomplis en matière de collaboration multisectorielle concernant la question 'tabac ou santé'", préparé en réponse à la demande formulée dans la résolution 1993/79 de la session de fond de 1993 de l'ECOSOC. Egalement en application de cette résolution, le Secrétaire général a établi, sous les auspices de l'OMS et au sein de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), un organe de liaison chargé de coordonner la collaboration multisectorielle concernant les aspects économiques et sociaux de la production et de la consommation de tabac, compte tenu en particulier des effets nocifs du tabagisme pour la santé.

Les Etats Membres également membres de l'ECOSOC en 1994 souhaiteront peut-être informer leurs délégations sur cette question et sur l'engagement pris par l'OMS d'appuyer l'action de l'organe de liaison de l'Organisation des Nations Unies sur la collaboration multisectorielle dans le domaine "tabac ou santé". A ce sujet, on trouvera ci-joints des exemplaires des documents suivants :

- ... 1) Résolution WHA45.20 "Collaboration multisectorielle sur le programme 'tabac ou santé'" de l'OMS.
- ... 2) Document E/1993/INF/6 contenant le texte de la résolution 1993/79 de l'ECOSOC intitulé "Collaboration multisectorielle concernant la question 'tabac ou santé'".

Le rapport du Secrétaire général sur les "Progrès accomplis en matière de collaboration multisectorielle concernant la question 'tabac ou santé'" sera communiqué en temps utile par le Secrétariat de l'ECOSOC.

Genève, le 11 juillet 1994

... PIECES JOINTES (2)



**QUARANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

**WHA45.20**

Point 30.1 de l'ordre du jour

13 mai 1992

**COLLABORATION A L'INTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES  
- QUESTIONS GENERALES**

**COLLABORATION MULTISECTORIELLE SUR LE PROGRAMME  
"TABAC OU SANTE" DE L'OMS**

La Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et notant la pertinence de cette collaboration pour aborder des questions telles que "tabac ou santé";

Rappelant les résolutions WHA42.19 et WHA43.16 concernant les incidences du tabac sur la situation socio-économique et le développement des pays pour lesquels cette production constitue une source importante de revenus;

Réaffirmant la nécessité de stratégies multisectorielles, notamment de la participation d'autres membres du système des Nations Unies pour traiter des complexités et des difficultés de la question "tabac ou santé";

Rappelant la décision du Conseil exécutif à sa quatre-vingt-neuvième session (EB89(16)) sur les mesures prises par le Directeur général pour faire rapport au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et la réaffirmation de l'orientation donnée au programme "tabac ou santé" de l'OMS;

Préoccupée par l'absence d'activités appropriées donnant suite au rapport du Directeur général sur la nécessité d'une collaboration multisectorielle à l'intérieur du système des Nations Unies au sujet du problème "tabac ou santé" à la session du Conseil économique et social de juillet 1991;

Inquiète des répercussions économiques de la réduction de la production de tabac dans les pays producteurs qui ne sont pas encore en mesure de trouver une solution de remplacement du tabac économiquement viable;

1. **REMERCIE** le Directeur général de son rapport et d'avoir appelé l'attention du Conseil économique et social sur la nécessité d'une collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies sur la question complexe "tabac ou santé";
2. **PRIE** le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies d'inscrire le point "tabac ou santé" à l'ordre du jour de sa prochaine session de façon que la question soit officiellement examinée et suivie de manière appropriée par l'Assemblée générale des Nations Unies et les organisations du système des Nations Unies;

3. PRIE le Directeur général :

- 1) de continuer à rechercher et à faciliter une collaboration multisectorielle sur le programme "tabac ou santé" de l'OMS à l'intérieur du système des Nations Unies;
- 2) d'appeler l'attention du Conseil sur les préoccupations de l'OMS face aux problèmes socio-économiques de la production de tabac et aux difficultés liées à l'assistance aux pays qui dépendent de la production de tabac, tels qu'ils sont évoqués dans le rapport demandé au paragraphe 3.5) du dispositif de la résolution WHA43.16.

Douzième séance plénière, 13 mai 1992  
A45/VR/12

= = =



Conseil économique  
et social

Distr.  
GENERALE

E/1993/INF/6  
7 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL A SA SESSION DE FOND DE 1993

(Genève, 28 juin-30 juillet 1993)

Note : Le texte provisoire des résolutions et décisions est distribué pour information dans le présent document. Pour le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session d'organisation et à la reprise de sa session d'organisation pour 1993, voir E/1993/INF/2 et Add.1. Le texte provisoire des résolutions et décisions adoptées à la reprise de la session de fond sera publié dans un additif au présent document. Le texte définitif sera publié dans le Supplément No 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1993 (E/1993/93).



1993/79. Collaboration multisectorielle concernant la question "Tabac ou santé"

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution WHA 45.20 de l'Assemblée mondiale de la santé, en date du 13 mai 1992, dans laquelle l'Assemblée appelle à une collaboration multisectorielle au sein du système des Nations Unies dans le domaine "Tabac ou santé"<sup>184</sup>,

Reconnaissant que l'Organisation mondiale de la santé a été incontestablement le chef de file du mouvement qui a éveillé l'attention de tous les Etats Membres sur la gravité de la pandémie de tabagisme en publiant des estimations montrant que le tabac est à l'origine de 3 millions de décès par an et que, d'après les tendances actuelles de l'usage du tabac, ce chiffre devrait passer à 10 millions par an dans le courant des prochaines décennies.

Préoccupé par le fait que, dans les pays où des estimations ont été établies, plus d'un tiers des personnes qui commencent à fumer au cours de l'adolescence et qui continuent de fumer toute leur vie mourront prématurément à cause de leur habitude et que, en dépit de connaissances largement répandues depuis de nombreuses années sur les dangers du tabagisme pour la santé, la production mondiale de tabac dépasse 7 millions de tonnes et continue d'augmenter,

Préoccupée par les répercussions économiques de la réduction de la production de tabac dans les pays producteurs qui n'ont pas encore pu développer une culture économiquement viable pour remplacer le tabac,

Notant que l'Assemblée mondiale de la santé, dans ses résolutions WHA 39.14<sup>185</sup> et WHA 43.16<sup>185</sup>, a prié instamment les Etats Membres d'adopter des stratégies globales de lutte antitabac,

Soulignant que l'on ne saurait faire face efficacement aux dangers du tabagisme pour la santé en l'absence de stratégies adéquates de réduction de la demande,

Notant en outre que la Banque mondiale a adopté une politique consistant à ne consentir aucun prêt nouveau pour des projets de culture ou de traitement du tabac,

Tenant compte du contexte socio-économique de la production de tabac ainsi que des préoccupations des pays producteurs, en particulier de ceux qui sont fortement tributaires de cette culture, et reconnaissant par ailleurs que l'application des stratégies globales recommandées par l'Organisation mondiale de la santé met en jeu des questions concernant la culture, le commerce, les échanges internationaux, la fiscalité et la commercialisation du tabac,

<sup>184</sup> Voir E/1993/8, annexe.

<sup>185</sup> Voir E/1993/56, annexe, appendice II.

Reconnaissant que nombre d'organismes internationaux, et notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le GATT, l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale, doivent collaborer étroitement à l'élaboration d'approches multisectorielles du problème "Tabac ou santé", tenant compte en particulier des préoccupations des pays en développement producteurs de tabac,

Reconnaissant en outre que les pratiques culturelles et les coutumes liées à l'usage du tabac devraient être dûment prises en compte lors de l'élaboration d'approches sectorielles du problème "Tabac ou santé",

1. Prend note du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la nécessité d'une collaboration multisectorielle dans le domaine "Tabac ou santé"<sup>186</sup>,
2. Prie instamment les gouvernements de renforcer leur engagement et leur action en vue de réduire la consommation de tabac et la demande de produits dérivés du tabac, notamment par l'application au niveau national de plans multisectoriels globaux;
3. Prie le Secrétaire général de s'efforcer d'obtenir l'entière collaboration de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du GATT, de l'Organisation internationale du Travail, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation mondiale de la santé, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales s'il y a lieu, pour qu'ils contribuent au succès de la mise en oeuvre de stratégies globales efficaces dans le cadre d'une collaboration multisectorielle entre organismes internationaux;
4. Prie le Secrétaire général d'établir, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé et dans la limite des ressources existantes, un organe de liaison qui, dans le cadre du système des Nations Unies, serait chargé de coordonner la collaboration multisectorielle concernant les aspects économiques et sociaux de la production et de la consommation de tabac, compte tenu en particulier des effets nocifs du tabagisme pour la santé;
5. Suggère que la collaboration multisectorielle coordonnée par l'organe de liaison des Nations Unies serve à fournir aux Etats Membres qui en feront la demande des conseils et une assistance pratiques sur les moyens d'appliquer ou de renforcer leurs stratégies nationales globales de lutte antitabac;
6. Suggère qu'une étude et des recommandations portant sur les effets de la production de tabac sur l'économie des pays producteurs, en particulier de ceux où le tabac constitue une source importante de revenus, ainsi que sur les conséquences de l'usage du tabac pour la santé, fassent partie des travaux de collaboration multisectorielle coordonnés par l'organe de liaison;

---

<sup>186</sup> E/1993/56, annexe.

7. Invite les Etats Membres et les organismes des Nations Unies à envisager différentes options, notamment une collaboration bilatérale et multilatérale pour la diversification de l'agriculture ou la recherche d'autres solutions économiquement viables pour remplacer le tabac, selon le cas, afin de venir en aide aux pays tributaires des exportations de tabac, lorsque la demande de produits dérivés du tabac a diminué du fait du succès des stratégies de lutte antitabac;

8. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'organe de liaison des Nations Unies commence ses travaux le plus tôt possible et que chaque organisme participant, agissant en consultation avec les Etats Membres concernés, ainsi qu'avec l'organe de liaison, élabore avant le 31 décembre 1993 un plan de travail fixant des délais précis et des objectifs à atteindre en ce qui concerne sa contribution à la collaboration multisectorielle dans le domaine "Tabac ou santé", en vue de réduire rapidement la morbidité et la mortalité causées par la pandémie de tabagisme, compte dûment tenu de tout ajustement économique qui pourrait découler d'une réduction de la demande de produits dérivé du tabac;

9. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 1994 des progrès accomplis par l'organe de liaison des Nations Unies dans la mise en oeuvre de la collaboration multisectorielle concernant la question "Tabac ou santé".

46e séance plénière  
30 juillet 1993